

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N°34/11

OBJET: Emprunt de 1 710 000 Francs à contracter auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales pour la constitution de réserves foncières à long terme.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commission permanente du Conseil d'Administration de la CAECL a donné son accord pour l'attribution à la Commune d'un prêt de 1 710 000 Francs amortissable en 17 ans, pour la constitution de réserves foncières à long terme.

Ce prêt est destiné à financer à hauteur de 90% de la dépense diverses acquisitions (sur lesquelles vous avez déjà délibéré), d'un montant total de 1 900 000 Francs, le solde soit 190 000 Francs faisant l'objet d'un autofinancement communal.

Je vous demande votre avis sur le contrat de prêt établi par la CAECL et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à y représenter la Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

VC - St-Denis le 10 Juin 1981
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Richard Cul deaux
Pour copie certifiée Conforme
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué
Signé: Jacques Jacoste